

Feuillet - 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	30
Suppléants avec vote	1
Pouvoirs	3
Nombre de votants	34
Date de la convocation	16/05/2023
Certifié exécutoire le	26/05/2023
Date d'affichage	26/05/2023
Envoyé en préfecture le	01/06/2023

*Le vingt-deux mai l'an deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'espace mille sources à Bugeat, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.*

**TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE:** BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François,

CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, , MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC SYLVIE, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, URBAIN Jean Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

**SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :** LONGUET Jean-François.

**SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE :** GAGE Pascal.

**EXCUSES :** BORD Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), JAMILLOUX-VERDIER Simone, LAURENT André, LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), LELIEVRE Carla (donne procuration à JANICOT Véronique), PLAS Marcel, TERRACOL Danielle.

**Secrétaire :** COIGNAC Gérard.

### 83-2023 : attribution de compensation 2023

Afin de pouvoir effectuer les versements de l'attribution de compensation aux communes, et prenant en compte l'intégration de Bugeat et les montants validés par l'étude d'impact, dans l'attente de la finalisation de la CLECT,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 34 voix pour, 0 contre, 0 abstentions :**

- De confirmer le montant d'attribution de compensation de Bugeat validé par l'étude d'impact 2022 à 83 637 €
- d'actualiser ainsi le tableau des montants de l'attribution de compensation à verser aux communes :

AFFIEUX	39 935
BONNEFOND	3 164
BUGEAT	83 637
CHAMBERET	146 550
GORDON MURAT	9 560
LACELLE	7 293
L'EGLISE AUX BOIS	1 258
LESTARDS	78 315
MADRANGES	2 469
PEYRISSAC	4 874
PRADINES	193
SOUDAINE	31 826
ST HILAIRE LES CBES	54 149
TARNAC	49 866
TOY VIAM	59
TREIGNAC	354 860
VEIX	260
VIAM	27 852
<b>total</b>	<b>896 120</b>

- De demander aux communes concernées par des changements (Treignac, Chamberet et Bugeat) de délibérer de manière concordante,
- D'autoriser le président à verser des acomptes aux communes.

Fait à Treignac le 30/05/2023  
Le Président Philippe JENTY

